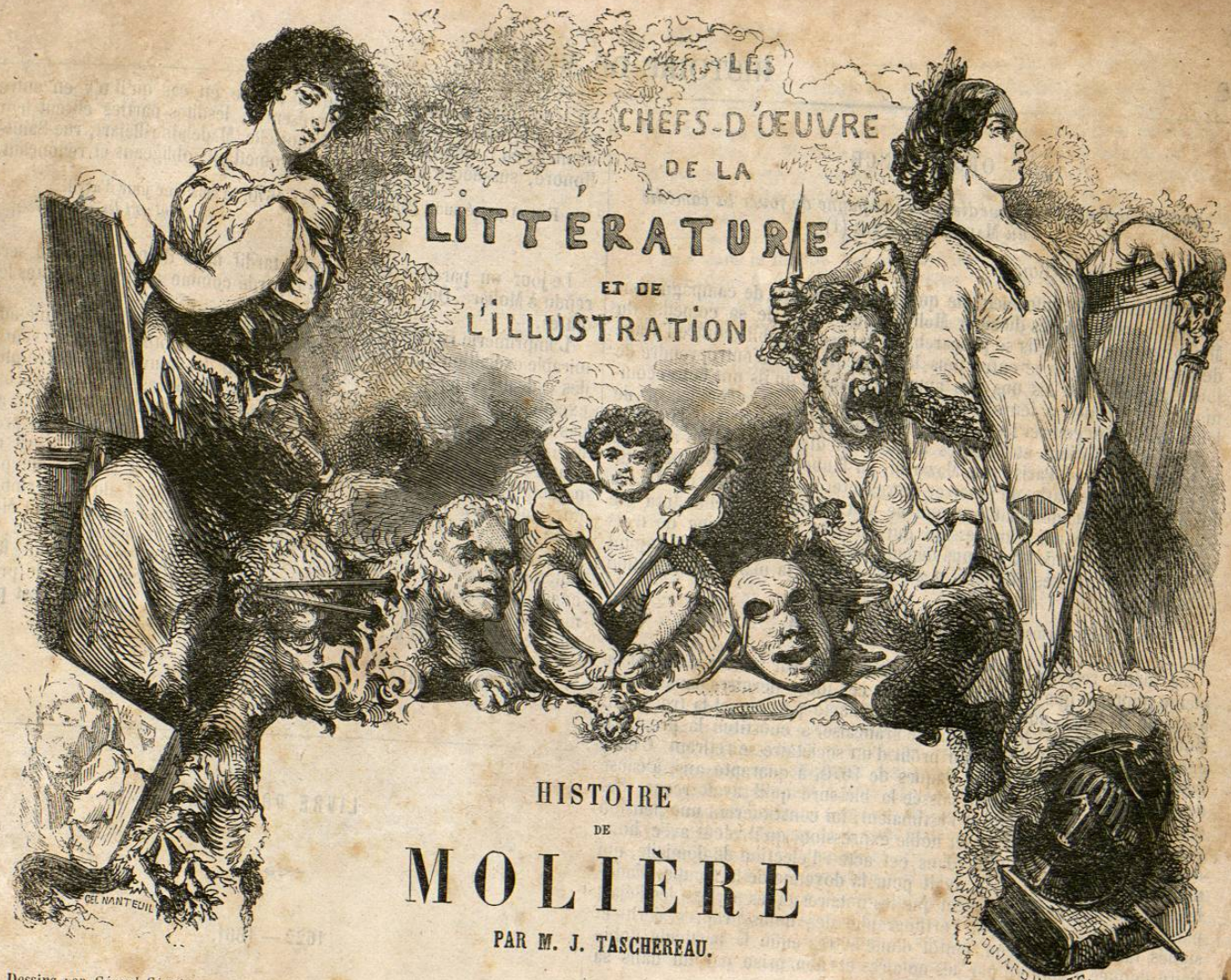


PQ1821
T3
1852



FONDO BIBLIOTECA PÚBLICA
ESTADO DE NUEVO LEÓN



Dessins par Gérard Seguin.

Gravures par les meilleurs Artistes.

HISTOIRE
DE
MOLIÈRE

PAR M. J. TASCHEREAU.

PRÉFACE.

La première édition de ce livre a paru en 1825, la seconde en 1828. L'une et l'autre étaient précédées d'une préface dans laquelle nous nous plaignions à reconnaître les dettes que nous avions fait contracter les exemplaires de MM. Walckenaer et Musset-Pathay, l'obligeance de MM. Belfara et Guérard. Aujourd'hui nous devons payer un tribut nouveau et malheureusement posthume à MM. Belfara et de Soleinne. Les communications de ce dernier nous ont été bien profitables pour cette troisième édition. Les notes que le premier nous a léguées nous ont servi à bien déterminer plus d'un point incertain, à compléter plus d'un renseignement imparfait, à éviter, à relever plus d'une erreur. La mort a pu frapper ce travailleur infatigable et consciencieux, mais elle n'a pu l'empêcher d'être, encore après elle, utile à l'histoire littéraire. Que la Comédie-Française reçoive aussi nos remerciements. Ses archives, auxquelles elle a pu trouver place dans notre texte, ont été beaucoup de bibliographes



ont parlé, mais que peu d'entre eux ont consultées, nous ont été ouvertes avec une bonne grâce que nous avons cherché à reconnaître en nous efforçant de tirer de cette faveur un parti qui ne fût pas trop indigne des richesses mises à notre disposition. C'est à M. Richard, de la Bibliothèque du Roi, qu'on doit la récente découverte, et que nous devons la communication si précieuse du mandement de l'archevêque de Paris contre LE TARTUFE. M. Taillandier, de la chambre des Députés et de la Société des Antiquaires, nous a le premier signalé l'existence, aux Archives générales du royaume, d'une pièce dont un registre de l'acteur la Grange se bornait à nous donner la date. C'est un acte de justice bienveillante de Louis XIV envers la veuve et les camarades de l'homme qui avait rendu à la gloire de son règne des services dont l'éclat fut reconnu par une constante protection, survivant même, comme on va le voir, protégé. Cette pièce de nous trop tard prouvé de nous point déplacé

ORDONNANCE

portant défense aux comédiens de campagne de jouer la comédie du MALADE IMAGINAIRE (1).

DE PAR LE ROI,

Sa Majesté étant informée que quelques comédiens de campagne ont surpris, après le décès du sieur Molière, une copie de sa comédie du MALADE IMAGINAIRE, qu'ils se préparent de donner au public contre l'usage de tout temps observé entre tous les comédiens de n'entreprendre de jouer au préjudice les uns des autres les pièces qu'ils ont fait accommoder au théâtre à leurs frais particuliers pour se récompenser de leurs avances et en tirer les premiers avantages; Sa dite Majesté fait très-expresses inhibitions et défenses à tous comédiens autres que ceux de la troupe établie à Paris, rue Mazarini, au faubourg Saint-Germain, de sa bonne ville de Paris, de jouer et représenter ladite comédie du MALADE IMAGINAIRE, en quelque manière que ce soit, qu'après qu'elle aura été rendue publique par l'impression qui en sera faite, à peine de trois mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. Enjoint Sa Majesté à tous ses officiers et sujets de tenir la main à l'exécution de la présente.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le vi^e janvier 1674.

Le même registre de la Grange nous a mis sur la voie d'une pièce pleine d'intérêt que nous avons trouvée ces jours derniers dans les minutes de M. Lefer, notaire à Paris. C'est l'acte par lequel la troupe de Molière, la souche de la Comédie-Française, a constitué la première pension qui ait été établie au profit d'un sociétaire se retirant. C'était Bédart, prenant sa retraite à Pâques de 1670, à quarante ans, à cause de l'infirmité que lui avait laissée la blessure qu'il avait reçue. Ses camarades, qui l'aimaient et l'estimaient, lui constituèrent une pension pour, suivant leur délicate et noble expression, qu'il vécut avec honneur. Tout mérite attention dans cet acte : l'élection de domicile, qui montre la déférence qu'on avait pour la doyenne de la troupe, Madeleine Bédart; le peu de respect que les notaires et les parties, les Bédart par exemple, avaient pour l'orthographe des noms propres, écrits et signés tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; enfin la particule nobiliaire donnée à Molière par les notaires et non prise par lui dans sa signature. Voici cet acte :

CREATION DE PENSION.

16 AVRIL 1670.

Furent présents Jean-Baptiste Poquelin de Molière; damoiselle Claire Gresinde Bédart, sa femme, de lui autorisée; damoiselle Madeleine Bédart, fille majeure; Edme Villequin, sieur de Brie; damoiselle Catherine Leclerc, sa femme, de lui autorisée; damoiselle Geneviève Bédart de la Villabrun, demeurant Place du Palais-Royal; Charles Varlet de la Grange, demeurant rue Saint-Honoré; Philibert Cazeau, sieur du Croisy, demeurant susdite rue; François Lenoir, sieur de la Thorillière; et André Hubert, demeurant aussi rue Saint-Honoré, es-mêmes paroisse Saint-Germain l'Auxerrois;

Tous faisant, composant le corps de la troupe du Roi représentant dans la salle du Palais-Royal, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, d'une part;

Et Louis Bédart, ci-devant comédien en ladite troupe, demeurant rue Frementeau, d'autre part;

Lesquelles parties ont accordé entre elles ce qui en suit :

C'est à savoir qu'en conséquence de ce que ledit Louis Bédart se retire de ladite troupe, et que pour ce faire il la requiert de lui donner une pension viagère pour vivre avec honneur, sans pouvoir être saisie par qui que ce soit, et lui être destinée pour ses aliments, ce que ladite troupe lui avait accordé, avait promis, comme elle promet par ces présentes, tant par ceux que par celles qui la composent et la composeront, et qu'elle subsistera en ladite salle du Palais-Royal ou en autre lieu en cette ville de Paris en cas d'accident ou de changement, de bailleur et payer audit Louis Bédart, ce acceptant, mille livres de pension viagère payable aux quatre quartiers, le premier échéant au dernier juin prochain, et continuer tant et si longtemps que ladite troupe subsistera en la manière que dessus; laquelle pension lui servira d'aliments, et ne pourra être saisie en façon quelconque par qui que ce soit, le tout à condition que ledit corps de troupe subsiste et qu'il ne se dissolve point; et rupture d'icelle arrivant sans se pouvoir réunir, ladite pension n'aura plus cours; et en cas que quelqu'un desdits acteurs ou actrices se retire de ladite troupe, soit pour entrer dans une autre troupe ou pour quitter tout à fait ladite comédie, il sera entièrement déchargé de ladite pension viagère, de laquelle seront chargés ceux qui entreront

(1) Archives du royaume, section administrative. E. 5360, f^o 2, r^o.

en leurs places, ou le reste de la troupe en cas qu'il n'y en entre point. Et pour l'exécution des présentes, lesdites parties élisent leur domicile en la maison de ladite damoiselle Madeleine Bédart, rue Saint-Honoré, sus-déclarée, auquel lieu promettant, obligeant et reueuant.

Fait et passé audit Palais-Royal, l'an 1670, le seizième jour d'avril. Et ont signé. (Suivent les signatures.)

Le jour où paraîtra ce livre, un tardif mais digne hommage sera rendu à Molière. Qu'il ne soit pas regardé comme acquittant toutes les dettes.

L'imprimerie royale fait sortir de ses presses des volumes d'une admirable exécution qui vont enrichir de rares bibliothèques et servent à des cadeaux diplomatiques. Qu'une édition des œuvres de notre plus excellent génie soit entreprise par elle. Les Chambres ne lui refuseront pas l'allocation nécessaire. Elle fera appel au pinceau, au crayon, au burin de nos premiers artistes, et le gouvernement, en faisant un présent d'usage à un envoyé étranger, lui prouvera mieux notre esprit de nationalité par un monument typographique élevé à Molière que par une *Collection orientale*. — Le *Moniteur Universel* du 8 décembre 1855 annonçait la fondation, au foyer du Théâtre-Français, d'un *Musée-Molière*. Un grand nombre d'artistes, au dire du journal officiel, et notamment MM. Paul Delaroche, Decamps, Grandville, Johannot, Roqueplan, Deveria, Robert-Flaury, Boulanger, s'étaient empressés de promettre à cette œuvre le tribut de leurs talents. Ce projet ne s'est pas encore réalisé, mais la Comédie voudra qu'il le soit, et il le sera.

Paris, 10 janvier 1844.

LIVRE PREMIER.

1622 — 1661.

Presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les beaux-arts les ont cultivés malgré leurs parents, et la nature a toujours été en eux plus forte que l'éducation. VOLTAIRE.

Au commencement du dix-septième siècle, peu de temps après l'époque de notre littérature où, selon l'expression naïve d'un des historiens du théâtre, « on commença à sentir qu'il était bon que les comédies fussent mieux composées, et que des gens d'esprit, et même des gens de lettres, s'en mêlassent, » naquit dans une classe peu élevée de la société un de ces hommes qui semblent envoyés pour ouvrir à leurs contemporains des routes nouvelles, et répandre des lumières qu'ils n'ont point reçues de leurs prédécesseurs. Molière, voué à l'ignorance par les préjugés du temps, ne put qu'en s'exposant à la malédiction de sa famille recevoir une éducation tardive; témoin des mépris qu'on produisait à la profession de comédien, il l'embrassa, entraîné par son génie; doué d'une sensibilité ardente, il sentit encore se développer ce don, dirons-nous précieux ou fatal, par les rebutantes froideurs de celle qu'il crut trop longtemps digne de son amour; ami généreux, il se vit trahi par ceux qu'il avait comblés de ses bienfaits; esclave et victime de ses faiblesses, son unique étude fut de faire rire les hommes aux dépens de leurs, et de les en corriger; citoyen vertueux, la mort ne le mit point à l'abri des outrages de ses concitoyens.

C'est le tableau de cette carrière pleine de mouvement et d'intérêt que nous nous proposons aujourd'hui de décrire; c'est la peinture des émotions profondes dont fut agité cet homme supérieur que nous allons essayer de retracer. Puissent l'importance du sujet et les forces de celui qui l'aborde ne pas former un contraste choquant dans un portrait où tout contraste; dans l'histoire d'un homme de lettres qui connut le monde et la cour, d'un ornement de son siècle qui fut protégé, d'un philosophe qui fut comédien!

Jean-Baptiste Poquelin naquit à Paris le 15 janvier 1622. On avait cru longtemps qu'il était né sous les piliers des halles, où Regnard vint au monde trente-cinq ans plus tard; mais on a aujourd'hui la certitude que nos deux premiers poètes comiques n'eurent point un berceau commun; des recherches nouvelles ont appris que Poquelin vit le jour dans une maison de la rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Vieilles-Étuves.

Sa mère, Marie Cressé, appartenait à une famille qui exerçait depuis longtemps à Paris la profession de tapissier. Son grand-père paternel et son père, Jean Poquelin, se livraient également à ce genre de commerce. Mais plusieurs de leurs parents furent juges et consuls de la ville

de Paris, fonctions importantes qui donnaient quelquefois la noblesse (1). Aimé de dix enfants, le jeune Poquelin fut dès son bas âge destiné au métier des siens. L'office de tapissier-valet-de-chambre du roi, dont fut investi son père comme successeur de Nicolas Poquelin, son oncle, en vertu d'une lettre de Louis XIII du 22 avril 1651, confirma encore Jean Poquelin dans ce dessein. Aussi, après s'être borné à faire donner à son fils les notions les plus élémentaires de l'instruction, il lui fit prendre part exclusivement à ses travaux jusqu'en 1657, époque à laquelle il obtint pour lui la survivance de sa charge, appointée de trois cents livres (2). C'était tout ce que les marchands croyaient alors devoir faire pour leurs enfants. Les sciences et les belles-lettres n'étaient cultivées que par la noblesse et le clergé, ou par ceux qui s'y livraient spécialement; mais un négociant ne connaissait d'autre lecture que celle de ses registres, d'autre étude que celle de son commerce.

Le caractère naturellement ardent du jeune Poquelin ne pouvait se plier longtemps à une semblable vie. De telles occupations répugnèrent bientôt à un génie qui ne s'ignorait pas entièrement; aussi ne tarda-t-il pas à témoigner le plus vif désir de s'instruire. N'ayant déjà plus sa mère pour la ranger de son parti, il mit son aïeul dans ses intérêts, et ce ne fut pas sans peine que, par leurs efforts réunis, ils parvinrent à déterminer son père à satisfaire cet impérieux besoin d'apprendre. Ce brave homme gémit probablement sur la destinée future de *malvais sujet* qui ne se contentait pas de l'ignorance héréditaire; mais, voyant enfin qu'il n'y avait plus rien à espérer de ce jeune obstiné, il se laissa fléchir, et le collège de Clermont, dirigé par les jésuites, reçut, comme externe, l'enfant qui devait être un jour l'immortel auteur du *Tartuffe* (3).

On a aussi généralement attribué cette espèce de révélation de son génie à la fréquentation des théâtres. Le grand-père maternel du jeune Poquelin, qui l'avait pris en affection, le menait quelquefois aux représentations de l'hôtel de Bourgogne, auxquelles Bellerose dans le haut comique, Gautier Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin dans la farce, donnaient alors un grand attrait (4). Sans doute l'afféterie du premier, signalée par Scarron dans son *Roman comique* (5), et l'ignoble gaieté des derniers, qui est devenue proverbiale dans notre langue (6), ne furent pas ce qui séduisit le jeune spectateur; mais il pressentit peut-être dès lors ce que les jeux de la scène, quelque informes qu'ils fussent encore, pouvaient devenir un jour; il comprit peut-être que les Hardy, les Monchrestien, les Balthazar Baro, les Scudéri, les Desmarests, auxquels Corneille n'avait pas encore entièrement enlevé la faveur publique, étaient des modèles très-utiles, non à suivre, mais, si nous osons le dire, à éviter; enfin, s'il ne vit dès lors qu'il était appelé à opérer cette révolution, il sentit du moins que sa place était marquée ailleurs qu'au magasin de son père.

Le jeune Poquelin répondit par des progrès rapides aux soins qui lui furent prodigués. L'émulation ne demeura probablement pas étrangère à ces succès. Les mêmes cours étaient alors suivis par plusieurs enfants qui, plus tard, se firent un nom dans les sciences et dans les lettres. Armand de Bourbon, prince de Conti, qui devint par la suite son protecteur, était alors son condisciple. Outre ce frère du grand Condé, il comptait également pour émules Bernier, célèbre depuis par ses voyages, dont le récit se lit encore avec intérêt, et par ses livres de philosophie, aujourd'hui tombés dans l'oubli; ce même Bernier, qui, ayant presque tout appris dans ses excursions lointaines, hors le métier de courtisan, revint en France se faire tourner le dos par Louis XIV; Chapelain, auquel un grand amour du plaisir et quelques petits vers ont assuré une immortalité facile; enfin Hesnaut, fils d'un boulanger de Paris, connu par des poésies anacréontiques, le sonnet de l'Avorton et l'éducation poétique du chantre des moutons, madame Deshoulières; Hesnaut qui prit, par reconnaissance, la défense de Fouquet contre Colbert dans des vers satiriques, et qui faillit se repentir de son plaidoyer (7).

Quand ils eurent terminé leurs cours d'humanités et de rhétorique, M. Lhuillier, père de Chapelain, détermina Gassendi, son ami, à se charger de lui enseigner la philosophie. Le célèbre antagoniste de Descartes admit à ce cours le jeune Bernier, Poquelin et Hesnaut; ils se montrèrent dignes d'un tel maître. Gassendi leur enseigna la philosophie d'Epicure, « qui, bien que aussi fautive que les autres, a dit Voltaire, avait du moins plus de méthode et plus de vraisemblance que celle de l'école, et

(1) *Mes voyages aux environs de Paris*, par M. Delort, 1821, t. II, p. 199.

(2) Grimarest, *Vie de Molière*, Paris, 1705, p. 6. — Voltaire, *Vie de Molière*, 1759, p. 2. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, par la Serre, t. I, p. xvii de l'édition des *Œuvres de Molière*, in-4^o, 1754. — *Vie de Molière*, par Petitot, p. 1, à la tête des *Œuvres de Molière*, in-8^o, 1812. — *États généraux des officiers de la maison du roi* (Louis XIII); Archives du royaume, section judiciaire. Voir l'état de 1654 et le deuxième de 1657.

(3) Grimarest, p. 6 et 8. — Voltaire, *Vie de Molière*, p. 4. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, art. POQUELIN. — Petitot, p. 2. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, loco cit.

(4) Grimarest, Voltaire, Petitot, et *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, locis cit.

(5) *Le Roman comique*, t. I, ch. 5.

(6) TURLUPINADE.

(7) Grimarest, p. 10 et 12. — Voltaire, *Vie de Molière*, 1759, p. 4. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. xvii. — Petitot, p. 2 et 3.

n'en avait pas la barbarie (1). » Ces deux derniers partageront l'admiration de leur professeur pour Lucrèce, et entreprendront dans la suite d'en faire passer les beautés dans notre langue. Mais il ne nous reste de la traduction de Hesnaut que l'invocation à Vénus, et de celle de Poquelin qu'un passage du quatrième livre sur l'aveuglement de l'amour, passage qu'il a adroitement introduit dans le *Misanthrope* (2).

La réputation des élèves et du maître donna à un jeune homme, alors aussi redoutable dans les collèges par son insubordination qu'il le fut depuis dans le monde par son humeur guerroyante, un désir ardent d'être admis à ces cours. Ce nouveau condisciple était Cirano de Bergerac. Son père, après avoir confié sa première éducation à un curé de campagne, l'avait fait entrer au collège de Beauvais, dont il fut depuis le principal en scène dans son *Pédant joué*. Chassé de cet établissement et voulant terminer ses études, Cirano parvint à se faire admettre parmi les disciples de Gassendi. Sa mémoire et son intelligence le firent profiter en peu de temps des leçons de celui-ci et de la fréquentation de ceux-là. Comme nous aurons peu d'occasions de nous occuper de nouveau de ce camarade de notre auteur, nous croyons devoir dire ici qu'ils se perdirent tout à fait de vue, et que Cirano entra peu après au service, où il acquit un grand renom comme ferrailleur. La Monnoye prétend, dans le *Ménagiana*, que « son nez, qu'il avait tout défiguré, lui avait fait tuer plus de dix personnes, parce qu'il fallait mettre l'épée à la main aussitôt qu'on l'avait regardé. » Il était d'un esprit original, et avait des saillies très-piquantes. Sa comédie du *Pédant joué* obtint assez longtemps les applaudissements du public; mais elle n'a guère d'autre mérite que celui d'avoir fourni deux scènes aux *Fourberies de Scapin*. Molière disait à ce sujet qu'il prenait son bien où il le trouvait (3); en effet, de tels larbins sont permis au génie qui recrée, pour ainsi dire, ce qu'il emprunte.

Le jeune Poquelin eut à peine terminé son cours de philosophie, qu'en sa qualité de survivancier de l'emploi de tapissier-valet-de-chambre du roi, il fut obligé, en 1641, de suivre Louis XIII dans son voyage à Narbonne, pour remplacer son père, que ses affaires ou peut-être des infirmités retenaient à Paris (4). Ce voyage, dont la durée fut de près d'un an, lui fournit l'occasion de saisir les ridicules des provinces, et d'étudier les mœurs de la cour et des gouvernants. Perpignan repris sur les Espagnols; les jeunes et trop malheureux Cinq-Mars et de Thou, victimes de leur fougue imprudente et de l'inflexibilité cruelle du cardinal de Richelieu; ce ministre presque mourant ayant à lutter tout à la fois contre le courage de l'Espagnol, l'audace des mécontents et la pusillanimité du roi; telles furent les scènes pleines de mouvement et d'intérêt qui se passèrent sous les yeux du jeune observateur.

A son retour du midi de la France, Poquelin se livra à l'étude du droit; c'est du moins ce qu'attestent plusieurs écrivains. Grimarest a dit: « On s'étonnera peut-être que je n'aie point fait M. de Molière avocat; mais ce fait m'avait été absolument contesté par des personnes que je devais supposer savoir mieux la vérité que le public, et je devais me rendre à leurs bonnes raisons. Cependant sa famille m'a si positivement assuré du contraire, que je me crois obligé de dire que Molière fit son droit avec un de ses camarades d'études; que, dans le temps qu'il se fit recevoir avocat, ce camarade se fit comédien; que l'un et l'autre eurent du succès chacun dans sa profession, et qu'enfin, lorsqu'il prit fantaisie à Molière de quitter le barreau pour monter sur le théâtre, son camarade le comédien se fit avocat. Cette double cascade m'a paru assez singulière pour la donner au public telle qu'on me l'a assurée, comme une particularité qui prouve que Molière a été avocat. »

Il n'y a probablement de faux dans ce passage que la double cascade, singulière aux yeux mêmes de Grimarest, qui ordinairement s'effrayait peu de l'in vraisemblance de ses récits. Quant à l'étude du droit, il est à peu près constant que le jeune Poquelin s'y est livré. Il paraît même qu'il suivit les cours de l'école d'Orléans, et qu'il revint à Paris se faire recevoir avocat. Voilà du moins ce qu'on lit dans une mauvaise comédie de le Boulanger de Chalussay, *ÉLOMIRE* (5) *HYPOCONDRE*, ou les *Médecins vengés*, qui parut en 1670. Ce témoignage et celui d'un autre contemporain, l'auteur la Grange, qui fit partie de la troupe de Molière, concordant avec ce qu'on affirma plus tard à Grimarest, nous portent à ne pas douter que Poquelin n'ait étudié pour être avocat, et n'ait été reçu en cette qualité (6). Nous n'accordons pas une égale confiance à l'assertion isolée de Tallemant des Réaux, qui tendrait à persuader que notre premier comique, destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, étudia avec succès la théologie; mais que, « devenu amoureux de la Bédart,

(1) Voltaire, *Vie de Molière*, p. 6. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. xvii. — Petitot, p. 3.

(2) *Le Misanthrope*, acte II, sc. v.

(3) Grimarest, p. 14. — *Ménagiana*, édit. de 1715, t. III, p. 240. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. xix. — *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. X, p. 70, et t. VII, p. 390 et suiv. — Petitot, p. 2.

(4) Grimarest, p. 14. — Voltaire, *Vie de Molière*, 1759, p. 6. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. xvii. — Petitot, p. 4.

(5) *Élomire*, anagramme de Molière.

(6) *Élomire hypocondre*, ou les *Médecins vengés*, par le Boulanger de Chalussay, Paris, 1760. — Préface de l'édition des *Œuvres de Molière*, Paris, 1682, par la Grange. — Grimarest, p. 312. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, article POQUELIN. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. xvii.